



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION N° 35/2025 – 9.1

Date : 9 décembre 2025

Objet : **Classes de découverte 2026**
Contrat de voyage avec le prestataire « Côté découvertes »

Le Directeur de l'école élémentaire « Les Hélices Vertes » souhaite l'organisation d'une classe de découvertes du 4 au 7 mai 2026 en Dordogne pour les élèves des classes de CM2, ayant pour thème « L'esprit du sport ».

L'organisateur de séjours « Côté découvertes » propose un centre d'accueil à Daglan (Le Moulin Peyrié).

Les principales dispositions de son contrat de voyage sont les suivantes :

- Effectifs accueillis : 50 élèves et 6 adultes (2 enseignants et 4 accompagnateurs)
- L'hébergement en pension complète, du 4 mai 2026 au 7 mai 2026 (4 jours/3 nuits)
- La visite guidée du château de Castelnau, du tir à l'arc, de l'escalade et une randonnée
- Le transport aller/retour en car de tourisme.

Afin de répondre à l'attente de l'école, il y a lieu de signer un contrat de réservation.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE la signature du Contrat de réservation – Classe de découvertes n° 54253 avec « Côté Découvertes », organisateur de séjours dont le siège social est situé 8 rue de la Tournette 74230 THONES, représenté par son gérant Monsieur ALBANÉSI Olivier.

Objet du contrat

L'accueil au Moulin du Peyrié à Daglan (24250) de 57 élèves de l'école élémentaire « Les Hélices Vertes » et de 6 adultes accompagnateurs, du lundi 4 mai au jeudi 7 mai 2026.

Prix total du séjour : 23 997,00 € TTC

L'école élémentaire « Les Hélices Vertes » participe à hauteur de 4 263,00 €

Le reste à charge de la commune de Cerny s'élève à 19 734,00 €.

En cas de modification d'effectif, le contrat ne sera pas modifié. La facturation sera ajustée de la façon suivante :

Nbre d'élèves	≥ 52	51	50	49	48	47	46	44	43
Prix par élève	421,00€	435,40€	439,20€	443,20€	447,40€	451,70€	456,20€	465,90€	471,10€

Le prix comprend :

- Hébergement : Pension complète du dîner du lundi 4 mai au goûter du jeudi 7 mai 2026
- Visites et activités diverses
- Transport aller/retour en car, de l'établissement scolaire au centre d'hébergement, ainsi que le transport sur place

Modalités de paiement :

-1 ^{er} acompte versé par l'école avant le 08/01/2026 :	4 263,00 €
-2 ^{ème} acompte versé par la mairie avant le 12/01/2026 :	9 867,00 €
-3 ^{ème} acompte versé par la mairie avant le 18/05/2026 :	9 867,00 €
TOTAL :	<u>23 997,00 €</u>

Pour extrait conforme,

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

